



## **PLAN DE GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE**



**Février 2015**

**Mise à jour novembre 2016**

Adapté par :

Isabelle Roy, directrice, Services techniques, Ville de NDIP

Mélissa Arbour-LaSalle, directrice, Service d'urbanisme, Ville de NDIP

Révisé par :

Marie-Pierre Larivière, jardinière, Ville de NDIP

Guillaume Boyer, aide-jardinier, Ville de NDIP

Basé sur le Plan d'action de la Ville de Vaudreuil-Dorion :

Rédigé par :

Mathieu Normandeau, coordonnateur en environnement, Division environnement, SDAT

Alex Mainville, Patrouille Ligne Verte, Division environnement, SDAT

Approuvé par :

Hugues Charbonneau, chef de division, Environnement, SDAT

Équipe de réalisation :

Hugues Charbonneau, chef de division, Environnement, SDAT

Mathieu Normandeau, coordonnateur en environnement, Division environnement, SDAT

Ariane Leroux, coordonnatrice en environnement, Division environnement, SDAT

Alex Mainville, Patrouille Ligne Verte, Division environnement, SDAT

Natacha Gauthier, Patrouille Ligne Verte, Division environnement, SDAT

Christian Janelle, chef de division, Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, Travaux publics

Pierre-Luc Séguin, contremaître, Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, Travaux publics

Remerciements :

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes

Agence canadienne d'inspection des aliments

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	4
Situation actuelle.....	5
Objectifs de la Ville .....	5
Stratégie d'intervention .....	6
Inventaire des frênes .....	7
Dépistage de l'insecte.....	8
Traitement .....	9
Abattage.....	10
Plantation (revégétalisation) .....	12
Valorisation du bois de frêne.....	13
Réglementation .....	14
Partenariats .....	14
Plan de communication.....	15
Bibliographie.....	16
Annexe 1    Zone réglementée au 1 <sup>er</sup> avril 2014.....	18
Annexe 2    Pièges de détection de l'agrile du frêne.....	19
Annexe 3    Liste des entrepreneurs certifiés de la SIAQ qui effectuent le traitement au <i>TreeAzin</i> en Montérégie .....	21
Annexe 4    Liste des entrepreneurs certifiés de la SIAQ.....	22

## Sommaire

Par ce plan de gestion, la Ville de NDIP démontre son engagement à faire face à la venue de l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) sur son territoire. Y sont exposés les objectifs de la Ville ainsi que sa stratégie d'intervention, qui va de l'inventaire à la valorisation, en passant par les étapes de dépistage, d'abattage et de plantation.

Plusieurs outils d'information et un soutien des services de l'urbanisme et de l'horticulture ainsi que de la Ligne Verte seront offerts aux citoyens en complémentarité des outils d'information qui sont déjà transmis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Ce plan de gestion sera révisé et mis à jour annuellement en fonction des nouvelles informations obtenues, notamment au chapitre des connaissances scientifiques sur le sujet, de l'inventaire des frênes privés et publics et de la liste des entrepreneurs certifiés.

Les principales mesures prévues sont :

- La complétion de l'inventaire des frênes publics;
- Dresser un portrait de la situation en ce qui concerne les frênes privés;
- Le dépistage de l'insecte par des pièges et par écorçage;
- Le traitement au *TreeAzin* des frênes pour les citoyens voulant préserver leurs arbres;
- L'abattage préventif et le remplacement des arbres abattus;
- L'augmentation du nombre d'arbres plantés par année;
- La valorisation et la disposition du bois de frêne en partenariat avec les entrepreneurs locaux et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- La modification de la réglementation en vigueur;
- La distribution d'outils de communication et le support aux citoyens.

## Situation actuelle

L'agrile du frêne est un coléoptère de couleur vert-émeraude considéré comme une espèce exotique envahissante. Cet insecte ravageur, originaire d'Asie du Sud-Est, s'attaque à toutes les essences de frênes et peut causer leur mort en l'espace de trois ans seulement.

En 2002, l'agrile du frêne a été découvert dans deux villes portuaires importantes, à Détroit au Michigan ainsi qu'à Windsor en Ontario. Cet insecte ravageur aurait atteint l'Amérique du Nord par l'intermédiaire de produits du frêne importés.

Au Canada, l'agrile du frêne ne possède aucun prédateur naturel pouvant limiter sa prolifération. Ainsi, depuis son arrivée en Amérique du Nord, l'agrile aurait causé la mort de plus de 75 millions de frênes. Il a été découvert pour la première fois au Québec en 2008 dans la ville de Carignan. En 2011, l'insecte a été découvert dans les villes de Montréal et de Gatineau.

Compte tenu des conséquences environnementales et économiques engendrées par l'agrile du frêne et de la rapidité à laquelle l'insecte se propage, il est urgent pour la Ville de NDIP d'agir contre cette espèce exotique envahissante de façon préventive puisque l'agrile n'a pas encore été détecté sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges.

## Objectifs de la Ville

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a finalement confirmé la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de NDIP le 11 août 2015. La Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges étant pour sa part incluse dans la zone réglementée par l'ACIA depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 (annexe 1). La réglementation fédérale, notamment en ce qui concerne le transport de bois, est donc maintenant applicable sur le territoire de la Ville. La réglementation est accessible sur le site internet de l'ACIA.

Il importe de planifier adéquatement les interventions reliées à la présence de l'insecte sur notre territoire. La Ville de NDIP a identifié des objectifs et des moyens afin de pallier la situation. Voici les principaux objectifs :

- Ralentir la progression de l'insecte et la mortalité des frênes sur le territoire de la Ville;
- Étaler et minimiser les frais engendrés par la perte rapide d'un grand nombre de frênes;
- Assurer la sécurité des citoyens par une gestion adéquate des frênes dangereux;
- Prévenir l'érosion des secteurs riverains en lien avec la mortalité des frênes;
- Maintenir un niveau de stabilité sécuritaire pour les talus dans les secteurs à risque de mouvements de terrain;
- Maintenir la canopée végétale, la qualité du paysage et la biodiversité dans les parcs et espaces verts ainsi que sur le domaine privé;

## Stratégie d'intervention

### 1. Inventaire des frênes

La première étape de la lutte contre l'agrile du frêne consiste en la réalisation d'un inventaire global des frênes sur le territoire de la Ville de NDIP afin de déterminer les frais qui seront engendrés pour la mise en œuvre de ce plan de gestion.

La Ville a entrepris l'inventaire des frênes sur les terrains publics durant l'été 2014.

La Ville a terminé durant l'été 2015, l'inventaire de ses frênes. On estime à environ 800 le nombre de frênes dans les parcs, espaces verts et emprises municipales. Ce nombre n'inclut pas les frênes situés dans les forêts/boisés publics. Un inventaire sommaire des frênes dans ces secteurs sera également réalisé éventuellement.

Pour les frênes sur les terrains privés, la Ville devra travailler de pair avec les propriétaires de terrains résidentiels et de forêts/boisés privés. La réussite de cette étape représente la pierre angulaire du plan de gestion compte tenu du nombre élevé de frênes en terrains privés.

De plus, pour des raisons de sécurité civile, la Ville pourrait prendre en charge l'inventaire de certains secteurs. Rappelons qu'au-delà de la détérioration du paysage ou d'une diminution potentielle du couvert végétal, la décimation des frênes pourrait avoir un impact réel sur la sécurité dans certains secteurs d'un point de vue géotechnique.

Le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comme plusieurs autres municipalités en Montérégie, est reconnu pour la présence d'argile sensible dans la composition de son sol. En raison de cette caractéristique et d'une topographie accidentée dans certains secteurs, des zones à risque de mouvements de terrain ont été identifiées au sud de l'île. Le ministère des Transports du Québec a pour sa part répertorié quatre zones de contrainte relatives à des glissements de terrain fortement rétrogressifs, également localisées dans le sud de l'île. En superposant les cartes délimitant les zones touchées par ces contraintes naturelles et la cartographie ministérielle des peuplements où le frêne est retrouvé en bonne proportion, nous constatons que les endroits avec les plus grandes concentrations de frêne coïncident avec les zones les plus sensibles aux glissements de terrain. Face à ce constat, une connaissance fine des peuplements forestiers présents dans ces zones appert inévitablement comme une priorité pour la Ville de NDIP.

Actions planifiées – Inventaire des frênes		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
<p><u>Frênes publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Terminer l'inventaire des frênes publics et l'ajouter sur JMap.</li> </ul> <p><u>Boisés publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier avec les cartes de peuplement que la CQEEE nous a fournies le % de frênes dans nos boisés publics</li> </ul>	Jardinier	Complété. Garder l'inventaire à jour.
<p><u>Frênes privés urbains – secteurs à risque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'inventaire des frênes privés dans les secteurs présentant des risques pour la sécurité civile (obtenir l'accord des citoyens pour nous rendre chez eux pour inventorier les frênes).</li> </ul>	Jardinier	En cours.
<p><u>Frênes privés urbains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer ponctuellement l'inventaire lors des visites des officiers municipaux;</li> <li>Contacteur la Société d'horticulture environnementale des villes de l'île Perrot pour qu'elle participe bénévolement à l'inventaire des frênes privés urbains (obtenir l'accord des citoyens pour nous rendre chez eux pour inventorier les frênes)</li> </ul>	Citoyens, Officiers municipaux Société d'horticulture environnementale des villes de l'île Perrot	En cours.
<p><u>Boisés privés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire et plan de gestion <u>non exigé</u> aux propriétaires.</li> <li>Sensibilisation auprès des citoyens et réseautage avec l'Agence forestière de la Montérégie</li> </ul>		En cours.

Actions planifiées – Inventaire des frênes		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
Bonifier le fichier de suivi pour l'abattage des frênes (données de l'inventaire, suivi de l'écorçage, de l'abattage, de la mise en copeaux ou de la valorisation du bois).	Technicienne urbanisme en	Fait et en cours
Tenir à jour la carte JMap des frênes en indiquant avec un code de couleur ceux qui sont atteints par l'agrile, ceux qui sont à abattre lors de la prochaine période, ceux qui ont été abattus, essouchés, remplacés...)	Mise à jour de JMAP par la MRC.  <b><u>***Les bases de données EXCEL devront être tenues à jour par un responsable désigné à la Ville.</u></b>	En cours.

### Dépistage de l'insecte

Le dépistage est une étape essentielle au processus de lutte contre l'agrile du frêne. Plusieurs moyens sont utilisés afin de confirmer la présence de l'insecte sur le territoire de la Ville. D'abord, la Ville de NDIP a acheté 20 pièges au printemps 2014. Ces pièges ont été installés et géo-référencés en juin 2014. Ces informations ont été transmises à l'ACIA. Un suivi a été fait afin de détecter la présence de l'insecte, mais celui-ci n'a pas été trouvé en 2014. En 2015, 10 nouveaux pièges ont été installés. Au printemps 2015, l'agrile a finalement été découvert dans les pièges. Ainsi, pour suivre l'évolution de l'insecte, de nouveaux pièges seront placés à chaque année sur le territoire de la Ville.

Selon le cycle de l'agrile, le piège doit être posé au mois de juin afin d'optimiser la capture des insectes adultes. Lorsqu'il y a des spécimens suspects, ils doivent être expédiés au laboratoire de l'ACIA afin de confirmer qu'il s'agit bel et bien de l'agrile de frêne. Un document explicatif du fonctionnement des pièges est présenté en annexe 2.

Enfin, un dépistage manuel par écorçage des branches est efficace pour confirmer l'infestation et pour mesurer les dommages. Lors de l'écorçage, il est possible d'évaluer le degré d'infestation en notant la quantité de galeries larvaires ainsi que leur étendue. Cette étape donne une meilleure connaissance de l'état de santé de l'arbre. Il est alors plus facile de déterminer s'il est possible de traiter l'arbre ou non.

L'échantillonnage de branches pour l'écorçage est recommandé entre les mois de septembre et de mai, mais surtout au mois d'octobre puisque les larves devraient avoir atteint à ce moment le maximum de croissance. Il doit être réalisé sur des branches de grosses tailles (5 à 12 cm de diamètre) situées dans le tiers supérieur de l'arbre, préférablement situées au soleil et dont l'écorce est rugueuse.

Actions planifiées – Dépistage de l'insecte		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
Le prélèvement de branches pour le dépistage par écorçage sera effectué lors de l'entretien ou abattage des frênes publics.	Jardinier	Fait et en cours
Écorçage des branches des frênes privés lors des demandes d'abattage d'arbres.	Jardinier, Technicien en urbanisme	Fait et en cours
Pose de pièges sur frênes publics et privés, particulièrement dans les zones sensibles, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones à risque de mouvements de terrain;</li> <li>• Périphérie des boisés où il y a beaucoup de frênes;</li> <li>• Entrée Nord de la Ville (38<sup>e</sup> Ave);</li> <li>• Fatima;</li> <li>• Secteur des vendeurs de bois de chauffage.</li> </ul>	Fournis par la MRC  Posés par les jardiniers et/ou l'étudiant en technologie forestière ou en génie forestier.	Fait à chaque année

### Traitement

Avant même que l'agrile soit détecté sur le territoire, il est possible de commencer à protéger certains frênes. Il existe un traitement à base d'un biopesticide systémique non persistant, le *TreeAzin*.

Le biopesticide utilisé ne tue pas directement l'insecte; il interrompt la mue et affecte le développement, l'alimentation et la croissance des larves. Il diminue aussi la viabilité des œufs issus d'adultes se nourrissant de feuilles traitées. Autrement dit, le *TreeAzin* interfère avec le développement de l'insecte entraînant ainsi une diminution de sa population. Par contre, l'efficacité du traitement diminue si l'arbre est trop fortement infesté. Il doit donc idéalement être traité avant même l'apparition des premiers symptômes.

Le traitement au *TreeAzin* se fait par injection. Le coût du traitement varie selon le diamètre de l'arbre et doit être répété tous les deux ans pour une période déterminée selon la stratégie choisie. Le biopesticide, lorsqu'il est introduit dans l'arbre, voyage par la sève jusqu'aux feuilles.

La Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ) a dressé une liste des entrepreneurs certifiés offrant le traitement contre l'agrile du frêne (annexe 3). Plusieurs d'entre eux sont actifs en Montérégie. Il est possible de consulter cette liste sur le site internet de la SIAQ ou celui de [BioForest](#).

La Ville de NDIP ne traitera pas les arbres situés dans le domaine public.

Actions planifiées – Traitement		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
Déterminer la position de la Ville face aux citoyens qui voudraient traiter un frêne situé dans l'emprise municipale (élaborer une lettre d'entente type).	Direction générale Greffière	Fait : le citoyen peut mais ne devient pas propriétaire de l'arbre. L'arbre peut toujours être abattu par la Ville pour des motifs sérieux.

### Abattage

Si l'arbre est infesté à plus de 20 %, l'efficacité du traitement *TreeAzin* est considérablement diminuée. Dans ce cas, l'abattage de l'arbre constitue souvent l'unique option. Lorsque l'agrile du frêne infeste un arbre, il peut causer sa mort en 3 à 6 ans. Lorsque l'arbre atteint meurt, il présente un danger pour la population puisqu'il risque de tomber. Le prix d'abattage d'un arbre privé peut varier de quelques centaines de dollars à plus de 2 000 \$ selon le diamètre et la localisation de l'arbre, la présence de fils électriques, etc. Une liste d'émondeurs certifiés par la SIAQ pour réaliser l'abattage et l'élagage est présentée à l'annexe 4.

Il existe deux types d'abattage afin de gérer la situation de l'agrile du frêne : préventif et réactif. D'une part, l'abattage réactif consiste à couper les frênes infestés au fur et à mesure. Cette technique complique la gestion des frênes et la rend souvent plus coûteuse. Il est par ailleurs préférable de ne pas couper les frênes entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> octobre afin de limiter la dissémination de l'insecte. D'autre part, l'abattage préventif consiste à couper les arbres dépérissants ou de petit calibre avant même qu'ils ne démontrent des signes d'infestation. De cette façon, on évite d'avoir à gérer l'abattage de tous les frênes d'un seul coup et d'avoir à endosser les coûts élevés qui sont reliés à l'abattage d'arbres dangereux. Il est suggéré de planter un arbre en remplacement avant même de procéder à l'abattage du frêne, si l'espace le permet. Ainsi, on diminue l'impact environnemental et visuel entraîné par la coupe de l'arbre. L'approche par abattage préventif est celle privilégiée par la Ville de NDIP afin de gérer les frênes publics.

Actions planifiées – Abattage		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
L'abattage des frênes publics dans la ville de NDIP sera effectué entre le 1 <sup>er</sup> octobre et le 15 mars, tel que recommandé dans le Règlement type de la CMM. L'abattage des frênes privés sera restreint à la même période : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier la réglementation.</li> </ul>	Directrice du service d'urbanisme	Fait
Obliger l'abattage des frênes privés en milieu urbain, lorsque jugé dangereux.	Service d'urbanisme	Au besoin
Exiger minimalement aux propriétaires de boisés/forêts de gérer adéquatement les résidus de frêne (éviter le bois de chauffage) et obliger l'abattage des arbres dangereux en bordure des voies de circulation ou des terrains résidentiels afin d'assurer la sécurité des citoyens.	Service d'urbanisme	Au besoin
Étaler l'abattage préventif et le replantage des frênes dans les parcs, espaces verts et emprises municipales sur 10 ans en commençant par ceux en mauvais état.	Jardinier, voirie municipale, émondeur dans les cas jugés nécessaires	2015 : 60 2016 : 80  Années à venir : 150
Encourager les propriétaires de boisés/forêts à faire réaliser des plans de gestion des frênes (5 à 10 ans).	Ville, Agence forestière de la Montérégie, propriétaires	Fait et en cours
Aviser les citoyens que l'essouchage est important après l'abattage pour ne pas avoir de problème avec la fourmi charpentière sauf pour les terrains riverains et ceux localisés dans une zone à risque de mouvements de terrain.	Technicien en urbanisme, étudiant en technologie forestière ou en génie forestier.	

## Plantation (revégétalisation)

Les bienfaits que procurent les arbres sont nombreux. Ils permettent, entre autres, de filtrer les polluants, de purifier l'air, de diminuer les îlots de chaleur et de rehausser l'attrait du paysage, améliorant ainsi la qualité de vie des citoyens.

Une perte massive du couvert arborescent entraîne plusieurs problèmes dus, entre autres, à l'augmentation des îlots de chaleur ainsi qu'à la hausse des problèmes de santé reliés à la détérioration de la quantité de l'air. La revégétalisation est donc indispensable au maintien de la qualité de vie des citoyens.

Lors de la plantation d'arbres, il est primordial de diversifier les essences et d'éviter les monocultures. Celles-ci rendent vulnérable un territoire du moment où un insecte ou une maladie quelconque s'en prend à une essence ou une espèce en particulier.

Actions planifiées – Plantation (revégétalisation)		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
Aviser les pépinières pour qu'elles se préparent (il faut qu'elles puissent subvenir à la demande).	Jardinier, Cramer	Fait
Obtenir la liste d'arbres recommandés par le CQEEE, la FIHOQ ou prochainement la CMM et s'en tenir à cette liste pour le remplacement des frênes, mais aussi pour les nouvelles plantations (la rédaction de la politique de l'arbre devra traiter des arbres préconisés pour les nouvelles plantations).	Jardinier, Technicien en urbanisme, étudiant en technologie forestière ou en génie forestier	2015 Fait
Replanter. ***Privilégier les emprises municipales ayant beaucoup de frênes (ex : Virginie-Roy).	Interne	2015 : 60 Autres années : 60-100 / année
Prévoir des espèces diversifiées (pas plus de 10 % de chaque espèce) qui résisteront aux prochains prédateurs.	Jardinier	
Orienter les plantations privées (information, règlement?) : mettre la liste des espèces recommandées sur notre site internet	Responsable des communications, Technicien en urbanisme	En cours
Vérifier pour des subventions, dons de boutures d'arbres	Service d'urbanisme	Fait et en cours

Pour l'instant la ville de NDIP n'offre aucun programme de subvention concernant l'agrile du frêne, dans l'éventualité où de tels programmes seraient mis en place, la Ville verra à les communiquer aux citoyens.

### Valorisation du bois en gestion des résidus

Étant donné qu'il faudra procéder à l'abattage de plusieurs frênes durant les prochaines années et que la Ville de NDIP désire respecter les principes de recyclage et de récupération, il sera nécessaire de valoriser le bois de frêne.

Ce bois n'est pas couramment utilisé comme bois d'œuvre, mais il possède des caractéristiques désirables pour la construction. Le bois de frêne est reconnu entre autres pour son élasticité et sa résistance aux chocs et aux compressions. C'est un bois solide qui est souvent utilisé pour fabriquer des équipements sportifs, des manches d'outils et autres. Il est comparable au bois de chêne à plusieurs égards.

Certaines villes comme Montréal déchiquètent sur place le bois de frênes et le transforment en copeaux d'une dimension inférieure à 2,5 cm par 2,5 cm pour éviter la dissémination de l'insecte. Il est également possible de le brûler.

Actions planifiées – Valorisation du bois et gestion des résidus		
Action	Intervenant/Responsable	Échéancier de réalisation
Vérifier si notre déchiqueteuse fait des copeaux de 2,5 cm x 2,5 cm ou moins et quel diamètre max d'arbre elle peut prendre.	Voirie	Fait
Vérifier si un entrepreneur local est équipé pour faire des copeaux avec des arbres (jusqu'à quel diamètre?).	Technicien en urbanisme	En cours
Trouver un preneur pour les arbres ou les copeaux et explorer la possibilité d'obtenir des billes 4 pi ou 8 pi auprès des émondeurs.	Technicien en urbanisme, Cramer, Serres Gabriel, Émondeurs...	
Déterminer un lieu de dépôt pour les citoyens.	Gestion	En cours
Vérifier les différentes options quant à l'utilisation du bois et la possibilité de le valoriser localement avec différents acteurs afin de favoriser l'économie régionale. Vérifier à qui les émondeurs locaux (ex. Mongrain) vendent leur bois.	Gestion, technicien en urbanisme	En cours

## Réglementation

Conformément à la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024 de la CMM, la Ville de NDIP a modifié sa réglementation en 2015, notamment par l'adoption de mesures concernant le domaine privé, dans le but de limiter la propagation de l'insecte. La réglementation régit:

- l'abattage
- la plantation de frênes,
- la période autorisée pour l'entretien et l'abattage,
- le déplacement du bois de frêne,
- la disposition et la valorisation
- la plantation d'une plus grande variété d'essences d'arbres.

## Partenariats

La Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont communiqué avec une scierie afin de discuter d'un partenariat qui permettrait de valoriser le bois tout en contribuant au développement de l'économie locale. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec, la Fédération des producteurs forestiers du Québec ainsi que la CMM seront également contactés afin de discuter de la possibilité d'un partenariat pour la gestion du bois de frêne. La Ville de NDIP espère pouvoir bénéficier du même partenariat si cela semble réalisable. Nous demandons à la MRCVS de nous tenir informés de tout développement positif dans ce dossier.

## Plan de communication

La Ville de NDIP désire informer ses citoyens des actions prises afin de lutter contre l'agrile du frêne. Elle désire accompagner les citoyens dans le processus d'identification des frênes privés en plus de leur fournir des outils afin de reconnaître les frênes affectés par l'agrile ainsi que des conseils sur les options qui s'offrent à eux.

<b>Actions planifiées – Plan de communication</b>		
<b>Action</b>	<b>Intervenant/Responsable</b>	<b>Échéancier de réalisation</b>
Développement d'un plan de communication.	Tous les services	En cours
Contacteur les gens de la SODEC concernant le site de la Pointe-du-Moulin.		Fait
Aviser les propriétaires des secteurs à risque de glissements de terrain de la situation.		Fait
Organiser une séance d'information (en collaboration avec la MRC?) à l'intention des propriétaires de forêts ou boisés privés.		En cours

Le public visé par ces interventions sera les citoyens de NDIP, les industries, commerces et institutions (ICI) qui possèdent des frênes sur leurs propriétés ainsi que les travailleurs du bois sur le territoire de NDIP. Certains moyens de communication seront priorisés afin de faciliter la transmission d'information, par exemple, les dépliants envoyés par la poste, les séances d'information ainsi que les communiqués dans les journaux, sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes abordés porteront sur le déplacement du bois de chauffage, les actions prises par la Ville, la collecte de branches, l'identification des frênes, le traitement par le *TreeAzin* ainsi que le remplacement des frênes par d'autres essences d'arbres.

Durant la saison estivale, le service de la Ligne Verte répondra aux questions des citoyens.

## Bibliographie

- Arboplus (2014). Traitement contre l'agrile du frêne. In Arboplus. *Soins des arbres*. <http://www.arboplus.ca/fr/agrile-du-frene-traitement-contre-agrile-du-frene-laval.html>.
- Branch, S. (2014). Gatineau s'attaque à l'agrile du frêne. In Le Droit. *Actualités – Ville de Gatineau*. <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201402/25/01-4742440-gatineau-sattaque-a-lagrile-du-frene.php>.
- Communauté Métropolitaine de Montréal (2014). Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024. In CMM. *Grands dossiers – Agrile du frêne*. [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20140918\\_agrileFreneFaitsSaillantsStrategie.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20140918_agrileFreneFaitsSaillantsStrategie.pdf).
- Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (2014). Agrile du frêne. In CQEEE. <http://agrile.cqeee.org/>.
- Gouvernement du Canada (2012). Essences recommandées pour remplacer les frênes. In ACIA. *Protection des végétaux*. <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/insectes/agrile-du-frene/essences-recommandees/fra/1337363806469/1337363875644>.
- Gouvernement du Canada (2014). Agence canadienne d'inspection des aliments. In ACIA. *Protection des végétaux*. <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/fra/1299168913252/1299168989280>.
- Gouvernement du Canada (2014). Agrile du frêne. In Ressources Naturelles Canada. *Insectes et maladies*. <http://www.rncan.gc.ca/forets/insectes-maladies/13378>.
- Gouvernement du Canada (2006). Guide visuel pour la détection des dommages causés par l'agrile du frêne. In Service Canadien des forêts – Ressources naturelles Canada. <http://cfs.rncan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/26857.pdf>.
- Ouellet, A. (2014). *La gestion durable de l'agrile du frêne en milieu urbain*. Essai de maîtrise, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 113p.
- Société internationale d'arboriculture Québec inc. (2014). Nos membres commerciaux 2014. In SIAQ. *Liste des membres*. <http://www.siaq.org/liste.html>.
- Thibaudeau, C. (2012). Combien pour abattre un arbre ?. In La Presse. *Maison – immobilier – conseils*. <http://maison.lapresse.ca/habitation/conseils/201212/05/01-4601039-combien-pour-abattre-un-arbre.php>.
- Ville de Boisbriand (2014). Agrile du frêne. In Ville de Boisbriand. *Services aux citoyens - Environnement*. <http://www.ville.boisbriand.qc.ca/services-aux-citoyens/environnement/agrile-du-frene.html>.
- Ville de Longueuil (2014). Agrile du frêne : Longueuil appuie la demande de la Fédération canadienne des municipalités pour la création d'un programme fédéral d'aide. In Ville de Longueuil, *Communiqués*. <http://www.longueuil.ca/fr/node/39199>.
- Ville de Montréal (s.d.). Agrile du frêne. In Ville de Montréal. *Grands parcs et verdissement - arbres*. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7377,91133623&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,91133623&_dad=portal&_schema=PORTAL).

Ville de Montréal (s.d.). Plan de lutte montréalais. *In* Ville de Montréal. *Grands parcs et verdissement*. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7377,120071570&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,120071570&_dad=portal&_schema=PORTAL).

Ville de Mont-Royal (2014). Agrile du frêne – plan d’intervention 2014. *In* Ville Mont-Royal. *Environnement et matières résiduelles*. [http://www.ville.mont-royal.qc.ca/fileadmin/pdf/environnement/Agrile\\_lutte\\_FR.pdf](http://www.ville.mont-royal.qc.ca/fileadmin/pdf/environnement/Agrile_lutte_FR.pdf).



## Annexe 2 – Pièges de détection de l'agrile du frêne



### Pièges de détection de l'agrile du frêne Un outil important de surveillance dans la lutte contre l'agrile

La MRC compte sur la collaboration des municipalités pour procéder à l'installation de ces pièges d'ici la fin juin. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés.

#### Mode de fonctionnement du piégage

- Les pièges collants sont utilisés pour capturer les insectes qui volent entre les arbres.
- Les pièges verts simulent les couleurs produites par les feuilles des arbres, les insectes s'y dirigent pour s'alimenter.



#### LIEUX VISÉS PAR L'INSTALLATION DE PIÈGE

Endroits susceptibles d'y recevoir du bois et les zones à forte population de frênes, tels que :

- ✓ Terrain de camping (plusieurs sur le territoire);
- ✓ Travaux publics où la collecte de branches est entreposée;
- ✓ Parc où la population de frênes y est en grande quantité;
- ✓ Zone où on observe un dépérissement des frênes.



#### INSTALLATION

- ✓ Installer dans les frênes (*Fraxinus* spp.) d'au moins 20,3 cm (8 po) de diamètre, en privilégiant les frênes de plus grande taille.
- ✓ Placer les pièges aussi haut que possible dans le couvert végétal, à au moins 5 m du sol.
- ✓ Poser les pièges vers l'extérieur où se trouvent des feuilles, sur une branche stable, sur la face sud ou sud-ouest de l'arbre.
- ✓ Poser un piège par site à l'aide d'une perche télescopique.

#### INSPECTION DES PIÈGES



Inspecter les pièges deux fois durant la saison

- ✓ Vers le 15 juillet
- ✓ Vers le 15 août

En cas de doute sur la présence de l'agrile, collecter le(s) spécimen(s) et envoyer le tout au laboratoire de l'ACIA (consulter le protocole de l'ACIA pour plus d'information).

La collecte finale des échantillons doit être achevée avant le 31 août et les pièges retirés du site et éliminés. Les écarteurs et les crochets peuvent être réutilisés.

## MÉTHODE D'ASSEMBLAGE DES PIÈGES



- Les pièges sont fournis par paires, le côté collant de chaque piège étant tourné vers l'intérieur. Pour les séparer, décollez doucement les panneaux du piège en faisant attention à ne pas les plier; laissez de côté le piège non utilisé. Vous devez porter des gants en tout temps durant la manipulation des pièges et des attractifs.
- Pliez le piège le long des sections rainurées pour former un prisme triangulaire. Le côté collant du piège doit être tourné vers l'extérieur.
- Insérez les onglets situés sur le bord du piège à l'intérieur, dans les fentes perforées situées sur le bord opposé.
- Afin de bien maintenir les bords des panneaux réunis, vous devez insérer et refermer un lien torsadé ou une attache mono-usage dans chacun des trous perforés le plus proche des onglets pliés, en haut et en bas du panneau.
- Chacun des trois crochets situés sur les écarteurs du piège doit être inséré dans les trous perforés en haut du piège. Les crochets doivent être placés vers le bas comme le montre la photo ci-dessus.
- En vous servant d'un lien torsadé ou d'une attache mono-usage, fixez l'attractif à l'anneau inférieur de l'écarteur du piège; l'attractif doit alors être suspendu à l'intérieur du piège.
- Attachez le crochet pour grosse branche en fil de fer à l'anneau supérieur de l'écarteur du piège en faisant pénétrer la boucle inférieure du suspenseur de l'attractif dans l'anneau supérieur de l'écarteur. Il est important de bien solidifier les 2 anneaux un à l'autre à l'aide de pinces ou d'une attache mono-usage (« Zip tie ») afin de prévenir le décrochage des pièges lors de grands vents.
- Une fois l'assemblage terminé, placez deux autocollants jaunes pour piège (ACIA 1335) dos à dos, et fixez-les au coin inférieur droit de chaque panneau du piège en évitant la surface collante du panneau. Insérez l'attache du crochet modifié de la perche télescopique Mr. Long Arms dans le trou en haut du crochet pour grosse branche afin de monter le piège dans l'arbre-hôte.

*Référence : Protocole d'enquête sur l'agrite du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments 2014 (ACIA)*

### Annexe 3 Liste des entrepreneurs certifiés de la SIAQ qui effectuent le traitement au *TreeAzin* en Montérégie

#### Traitement des frênes (*TreeAzin*)

*Entrepreneurs certifiés par la Société internationale d'arboriculture Québec*  
(en date du 25 novembre 2014)

#### **MONTÉRÉGIE**

<b>Entreprises</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Site internet</b>
Arbres conseils inc.	514-333-5005	
Émondage Allard inc.	450-880-2617	
Émondage & Abattage Dionne inc.	450-424-7009	
Novafor inc.	450-434-1166	<a href="http://www.novafor.net">www.novafor.net</a>
Paysagiste Roger Martel inc.	450-679-6770	
Services d'arbres St-Lambert/Marabel	450-466-7218	<a href="http://www.arbremarabel.com">www.arbremarabel.com</a>
Service d'élagage Boisvert	514-969-8685	<a href="http://www.elagageboisvert.com">www.elagageboisvert.com</a>
Services Arborfolia inc.	514-457-7555	<a href="http://www.arborfolia.com">www.arborfolia.com</a>

#### **MONTREAL**

<b>Entreprises</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Site internet</b>
Arbo direct ltée	514-831-6782	<a href="http://www.arbodirect.ca">www.arbodirect.ca</a>
Arbo-design inc.	450-623-3090	<a href="http://www.arbo-design.com">www.arbo-design.com</a>
Botanica service d'arbres inc.	514-733-1659	
Marcel Martel service d'arbres	450-839-6398	<a href="http://www.emondagemartel.com">www.emondagemartel.com</a>
Services d'arbres nature	514-444-5316	<a href="http://www.arbresnature.com">www.arbresnature.com</a>

## Soins des arbres

*Entrepreneurs certifiés par la Société internationale d'arboriculteurs Québec (en date du 25 novembre 2014)*

### **MONTÉRÉGIE**

<b>Entreprises</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Site internet</b>
Services Arborfolia inc.	514-457-7555	<a href="http://www.arborfolia.com">www.arborfolia.com</a>
Arbres & Passion	514-754-6043 514-754-6041	<a href="http://www.arbresetpassion.com">www.arbresetpassion.com</a>
Arbres conseils inc.	514-333-5005	
Arbres experts	450-445-7145	<a href="http://www.arbreexperts.com">www.arbreexperts.com</a>
Émondage Allard inc.	450-880-2617	
Émondage CLM. Inc.	450-584-2163	
Émondage Dansereau inc.	450-677-4285	
Émondage et Abattage Dionne	450-424-7009	
Émondage SBP	450-880-1592	<a href="http://www.emondagesbp.com">www.emondagesbp.com</a>
Émondage St-Germain et frères ltée	450-746-0310	
Groupe DRM inc.	514-640-4966	<a href="http://www.groupedrm.ca">www.groupedrm.ca</a>
Novafor inc.	450-434-1166	<a href="http://www.novafor.net">www.novafor.net</a>
Paysage Proland	450-778-5242	<a href="http://www.prolands.ca">www.prolands.ca</a>
Paysagiste Roger Martel inc.	450-679-6770	
Service d'élagage Boisvert	514-969-8685	<a href="http://www.elagageboisvert.com">www.elagageboisvert.com</a>

Services d'arbres Messier	514-910-0163	
Services d'arbres Primeau inc.	450-692-3683	
Services d'arbres R. Savard inc.	514-943-6831	
Services d'arbres Lambert/Marabel	St-450-466-7218	<a href="http://www.arbremarabel.com">www.arbremarabel.com</a>